



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2026, Compagnie 3M. Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS: 35-1986-5
Date de révision: 03/07/2026

Numéro de version: 3.06
Annule et remplace la version du : 07/10/2024

La présente fiche de données de sécurité a été établie en conformité avec l'Ordonnance suisse sur les produits chimiques.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

Revetement dessous de caisse, noir, texturé PN 08861

Numéros d'identification de produit

UU-0037-1136-1 UU-0111-0392-4

7100077961 7100235847

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Vernis

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M (Suisse) GmbH, Eggstrasse 91, 8803 Rüschlikon
Téléphone: 044 724 90 90
E-mail: innovation.ch@mmm.com
Site internet: www.3m.com/ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

La classification du risque d'aspiration ne s'applique pas en raison de la viscosité cinématique du produit.

CLASSIFICATION:

Liquide inflammable, Catégorie 2 - Liq. Inflamm. 2; H225

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 - STOT SE 3; H336

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 2 - Aquat. Chr. 2; H411

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

DANGER.

Symboles :

SGH02 (Flamme) |SGH07 (Point d'exclamation)|SGH09 (Environnement)

Pictogrammes



Ingrédients :

Ingrédient	Identifiant(s)	EC No.	% par poids
Hydrocarbures C7-C9, n-alcanes, isoalcanes cycliques		920-750-0	20 - 60

MENTIONS DE DANGER:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261A	Eviter de respirer les vapeurs.
P273	Eviter le rejet dans l'environnement.

Intervention ::

P391	Recueillir le produit répandu.
------	--------------------------------

AUTRES INFORMATIONS:

Dangers supplémentaires (statements):

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
--------	--

Note sur l'étiquetage

2004/42/EC IIB(e)(840) 370 g/l

2.3 .Autres dangers

Inconnu

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Carbonate de calcium	(N° CAS) 1317-65-3 (N° CE) 215-279-6	20 - 60	Substance non classée comme dangereuse
Hydrocarbures C7-C9, n-alcanes, isoalcanes cycliques	(N° CE) 920-750-0	20 - 60	Tox. aquatique chronique 2, H411 Liq. inflam. 2, H225 Tox.aspiration 1, H304 STOT SE 3, H336 EUH066
Bitume oxydé	(N° CAS) 64742-93-4 (N° CE) 265-196-4	20 - 60	Substance non classée comme dangereuse
Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de suif hydrogéné)diméthyles, sels avec la bentonite	(N° CAS) 68953-58-2 (N° CE) 273-219-4	<= 7	Substance non classée comme dangereuse
Carbonate de propylène	(N° CAS) 108-32-7 (N° CE) 203-572-1	<= 7	Irr. des yeux 2, H319
Hydrocarbures, C9, aromatiques	(N° CE) 918-668-5	<= 5	EUH066 Tox. aquatique chronique 2, H411 Liq. Inflamm. 3, H226 Tox.aspiration 1, H304 STOT SE 3, H336 STOT SE 3, H335

Toute entrée dans la colonne Identifiant (s) qui commence par les chiffres 6, 7, 8 ou 9 est un numéro de liste provisoire fourni par l'ECHA en attendant la publication du numéro d'inventaire CE officiel de la substance.

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

En cas d'exposition, rincer les yeux à grande eau. Retirez les lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuez à rincer. Si des signes/symptômes apparaissent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:

Dégraissage cutané (rougeurs localisées, démangeaisons, dessèchement et gerçures de la peau). Dépression du système nerveux central (maux de tête, étourdissements, somnolence, incoordination, nausées, troubles de l'élocution, étourdissements et perte de conscience).

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent de lutte adapté pour les liquides et les matières inflammables tel qu'un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone

Condition

Pendant la combustion.

Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS. Évacuer la zone. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Attention! Un moteur peut être une source d'ignition et pourrait provoquer des gaz ou vapeurs inflammables, dans la zone de déversement, et brûler ou exploser.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Ramasser en utilisant des outils anti-déflagrants. Mettre dans un récipient métallique. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Eviter de respirer les poussières/fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Porter des chaussures anti-statiques ou correctement mises à la terre. Pour diminuer le risque d'ignition, déterminer les classifications électriques applicables pour le procédé utilisant ce produit et sélectionner un équipement de ventilation extractive locale spécifique pour éviter l'accumulation de vapeurs inflammables. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception si le produit a une volatilité telle qu'il puisse se former une atmosphère dangereuse.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Identifiant(s)	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Carbonate de propylène	108-32-7	VME Suisse	VLEP (8h):25.5 mg/m3(6 ppm);VLCT(15 min.):25.5 mg/m3(6 ppm)	Foetotoxique Groupe C

VME Suisse : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail.

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

/

Valeurs limites biologiques

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Aucun requis.

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Lorsqu'un contact accidentel peut survenir, d'autre(s) type(s) des gants peut être utilisé. En cas de contact avec les gants, retirez-les immédiatement et remplacez-les par une paire de gants neufs. En cas de contact accidentel, des gants en matériau(x) suivant(s) peuvent être utilisés: Caoutchouc nitrile.

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A & P

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Non applicable.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Aspect physique spécifique: :	Fluide
Couleur	Noir
Odeur	Odeur caractéristique
Valeur de seuil d'odeur	Pas de données de tests disponibles.
Point de fusion / point de congélation	Pas de données de tests disponibles.

Point/intervalle d'ébullition:	90 °C
Inflammabilité	Liquide inflammable : Cat. 2
Limites d'inflammabilité (LEL)	0,6 % en volume
Limites d'inflammabilité (UEL)	7 % en volume
Point d'éclair:	9 °C [<i>Méthode de test</i> : Coupe fermée]
Température d'inflammation spontanée	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Température de décomposition	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
pH	<i>la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)</i>
Viscosité cinématique	45 mm²/s
Hydrosolubilité	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Solubilité (non-eau)	Nulle [<i>Conditions</i> : Non miscible ou difficile à mélanger]
Coefficient de partage n-octanol / eau	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Pression de vapeur	2 kPa [<i>Conditions</i> : 20°C]
Densité	1,09 g/cm³
Densité relative	1,09 [<i>Réf. Standard</i> : Eau = 1]
Densité de vapeur relative	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Caractéristiques des particules	<i>Non applicable.</i>

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Taux d'évaporation:	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Non applicable

10.5 Matériaux à éviter:

Non applicable

10.6. Produits de décomposition dangereux:

<u>Substance</u>	<u>Condition</u>
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par

une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:

Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer un dégraissage cutané avec des signes / symptômes qui peuvent inclure des rougeurs localisées, des démangeaisons, un dessèchement et des gerçures de la peau.

Contact avec les yeux:

Une irritation significative des yeux est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

Ingestion:

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

Autres effets de santé:

Une exposition unique peut provoquer des effets sur l'organe cible:

Dépression du système nerveux central: les symptômes peuvent inclure maux de tête, vertiges, somnolence, manque de coordination, nausées, ralentissement des réflexes, troubles de la parole, étourdissements et évanouissement.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Cutané		Pas de données disponibles. Calculé. 5 000 mg/kg
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé. 5 000 mg/kg
Hydrocarbures C7-C9, n-alcanes, isoalcanes cycliques	Cutané	Lapin	LD50 > 2 920 mg/kg
Bitume oxydé	Cutané	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Hydrocarbures C7-C9, n-alcanes, isoalcanes cycliques	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 > 23,3 mg/l
Hydrocarbures C7-C9, n-alcanes, isoalcanes cycliques	Ingestion	Rat	LD50 > 5 820 mg/kg
Carbonate de calcium	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Carbonate de calcium	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 3 mg/l
Carbonate de calcium	Ingestion	Rat	LD50 6 450 mg/kg
Bitume oxydé	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de sulf hydrogéné)diméthyles, sels avec la bentonite	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Hydrocarbures, C9, aromatiques	Cutané	Lapin	LD50 > 3 160 mg/kg
Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de sulf hydrogéné)diméthyles, sels avec la bentonite	Inhalation - Poussières/	Rat	LC50 > 12,6 mg/l

	Brouillards (4 heures)		
Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de suif hydrogéné)diméthyles, sels avec la bentonite	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Hydrocarbures, C9, aromatiques	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 > 6,2 mg/l
Hydrocarbures, C9, aromatiques	Ingestion	Rat	LD50 3 492 mg/kg
Carbonate de propylène	Cutané	Lapin	LD50 > 3 000 mg/kg
Carbonate de propylène	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Hydrocarbures C7-C9, n-alcanes, isoalcanes cycliques	Lapin	Irritation minimale.
Carbonate de calcium	Lapin	Aucune irritation significative
Bitume oxydé	Humain	Irritation minimale.
Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de suif hydrogéné)diméthyles, sels avec la bentonite	Rat	Aucune irritation significative
Hydrocarbures, C9, aromatiques	Lapin	Moyennement irritant
Carbonate de propylène	Lapin	Aucune irritation significative

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Hydrocarbures C7-C9, n-alcanes, isoalcanes cycliques	Lapin	Moyennement irritant
Carbonate de calcium	Lapin	Aucune irritation significative
Bitume oxydé	Humain	Moyennement irritant
Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de suif hydrogéné)diméthyles, sels avec la bentonite	Lapin	Aucune irritation significative
Hydrocarbures, C9, aromatiques	Lapin	Moyennement irritant
Carbonate de propylène	Lapin	Irritant sévère

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Hydrocarbures C7-C9, n-alcanes, isoalcanes cycliques	Cochon d'Inde	Non-classifié
Hydrocarbures, C9, aromatiques	Cochon d'Inde	Non-classifié

Photosensibilisation

Nom	Organismes	Valeur
Bitume oxydé	Humain	Non sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagenicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Hydrocarbures C7-C9, n-alcanes, isoalcanes cycliques	In vitro	Non mutagène
Hydrocarbures C7-C9, n-alcanes, isoalcanes cycliques	In vivo	Non mutagène
Bitume oxydé	In vivo	Non mutagène
Bitume oxydé	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Hydrocarbures, C9, aromatiques	In vitro	Non mutagène
--------------------------------	----------	--------------

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Bitume oxydé	Non spécifié	Homme et animal	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Hydrocarbures C7-C9, n-alcanes, isoalcanes cycliques	Non spécifié	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL Non disponible	2 génération
Hydrocarbures C7-C9, n-alcanes, isoalcanes cycliques	Non spécifié	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL Non disponible	2 génération
Hydrocarbures C7-C9, n-alcanes, isoalcanes cycliques	Non spécifié	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL Non disponible	2 génération
Carbonate de calcium	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 625 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
Hydrocarbures, C9, aromatiques	Non spécifié	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL Non disponible	2 génération
Hydrocarbures, C9, aromatiques	Non spécifié	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL Non disponible	2 génération
Hydrocarbures, C9, aromatiques	Non spécifié	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL Non disponible	2 génération

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Hydrocarbures C7-C9, n-alcanes, isoalcanes cycliques	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Homme et animal	NOAEL Non disponible	
Carbonate de calcium	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,812 mg/l	90 minutes
Hydrocarbures, C9, aromatiques	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Homme et animal	NOAEL Non disponible	
Hydrocarbures, C9, aromatiques	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.		NOAEL Non disponible	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Carbonate de calcium	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Bitume oxydé	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle

Danger par aspiration

Nom	Valeur
Hydrocarbures C7-C9, n-alcanes, isoalcanes cycliques	Risque d'aspiration
Hydrocarbures, C9, aromatiques	Risque d'aspiration

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations

toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	Identifiant(s)	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Hydrocarbures C7-C9, n-alcanes, isoalcanes cycliques	920-750-0	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	10 mg/l
Hydrocarbures C7-C9, n-alcanes, isoalcanes cycliques	920-750-0	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	LL50	3 mg/l
Hydrocarbures C7-C9, n-alcanes, isoalcanes cycliques	920-750-0	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EC50	4,6 mg/l
Hydrocarbures C7-C9, n-alcanes, isoalcanes cycliques	920-750-0	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEC	6,3 mg/l
Hydrocarbures C7-C9, n-alcanes, isoalcanes cycliques	920-750-0	Puce d'eau	Estimé	21 jours	NOEL	1 mg/l
Carbonate de calcium	1317-65-3	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	>100 mg/l
Carbonate de calcium	1317-65-3	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	LC50	>100 mg/l
Carbonate de calcium	1317-65-3	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EC50	>100 mg/l
Carbonate de calcium	1317-65-3	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC10	>100 mg/l
Bitume oxydé	64742-93-4	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de suif hydrogéné)diméthyles, sels avec la bentonite	68953-58-2	Boue activée	Estimé	3 heures	EC50	>300 mg/l
Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de suif hydrogéné)diméthyles, sels avec la bentonite	68953-58-2	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	>100 mg/l
Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de suif hydrogéné)diméthyles, sels avec la bentonite	68953-58-2	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EC50	>100 mg/l
Composés de l'ion ammonium quaternaire,	68953-58-2	Poisson zèbre	Estimé	96 heures	LC50	>100 mg/l

bis(alkyl de suif hydrogéné)diméthyles, sels avec la bentonite						
Carbonate de propylène	108-32-7	Boue activée	Expérimental	30 minutes	EC10	>=800 mg/l
Carbonate de propylène	108-32-7	Bactéries	Expérimental	17 heures	EC50	>10 000 mg/l
Carbonate de propylène	108-32-7	Carpe commune	Expérimental	96 heures	LC50	>1 000 mg/l
Carbonate de propylène	108-32-7	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>900 mg/l
Carbonate de propylène	108-32-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>1 000 mg/l
Carbonate de propylène	108-32-7	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC10	900 mg/l
Hydrocarbures, C9, aromatiques	918-668-5	Boue activée	Expérimental	10 minutes	EC50	>99 mg/l
Hydrocarbures, C9, aromatiques	918-668-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	0,42 mg/l
Hydrocarbures, C9, aromatiques	918-668-5	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LL50	9,2 mg/l
Hydrocarbures, C9, aromatiques	918-668-5	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EL50	3,2 mg/l
Hydrocarbures, C9, aromatiques	918-668-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	0,07 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Hydrocarbures C7-C9, n-alcanes, isoalcanes cycliques	920-750-0	Estimé Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	98 %BOD/ThO D	OECD 301F - Manometric Respiro
Carbonate de calcium	1317-65-3	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Bitume oxydé	64742-93-4	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de suif hydrogéné)diméthyles, sels avec la bentonite	68953-58-2	Estimé Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	3 %BOD/ThO D	OCDE 301D
Carbonate de propylène	108-32-7	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	82 %BOD/ThO D	OCDE 301C
Hydrocarbures, C9, aromatiques	918-668-5	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	78 %BOD/ThO D	OECD 301F - Manometric Respiro

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Hydrocarbures C7-C9, n-alcanes, isoalcanes cycliques	920-750-0	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Carbonate de calcium	1317-65-3	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Bitume oxydé	64742-93-4	Données non disponibles ou	N/A	N/A	N/A	N/A

		insuffisantes pour la classification				
Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de suif hydrogéné)diméthyles, sels avec la bentonite	68953-58-2	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Carbonate de propylène	108-32-7	Expérimental Bioconcentration		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-0.41	
Hydrocarbures, C9, aromatiques	918-668-5	Estimé BCF - Poisson	70 jours	Facteur de bioaccumulation	342	

12.4. Mobilité dans le sol:

Pas de donnée de test disponible

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Incinérer dans une installation d'incinération de déchets autorisée. Comme une alternative de disposition, utiliser une installation autorisée acceptable à éliminer les déchets. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 01 11* Déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereux.

La collecte des déchets doit être assurée par une entreprise agréée pour les déchets spéciaux, à l'occasion de quoi le code de déchet doit être mentionné. Vous trouverez une liste des entreprises correspondantes sous www.veva-online.ch.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN1139	UN1139	UN1139
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	SOLUTION D'ENROBAGE	SOLUTION D'ENROBAGE	SOLUTION D'ENROBAGE
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Non dangereux pour l'environnement	Non applicable.	N'est pas un polluant marin
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	F1	Non applicable.	Non applicable.
Code de ségrégation IMDG	Non applicable.	Non applicable.	Aucun

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

Ingrédient

Bitume oxydé

Identifiant(s)

64742-93-4

Classification

Grp. 2A: Probablement carcinogène pour les hommes

Réglementation

Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Statut des inventaires

Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1
Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2
Aucun

Règlement (EU) No 649/2012
Aucun produit chimique répertorié

COV-Ordonnance: Soumis à taxe: 41%

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision:

Section 14 de l'UE - Données du tableau - L'information a été ajoutée.
 Section 14 de l'UE - En-têtes de tableau - L'information a été ajoutée.
 Section 02 : Déclaration de danger physique et pour la santé du CLP - L'information a été modifiée.
 Etiquette: Classification CLP - L'information a été modifiée.
 Etiquette: Graphique - L'information a été modifiée.
 Section 6: Rejet accidentel (Information personnelle) - L'information a été modifiée.
 Section 7: Conditions de stockage en toute sécurité - L'information a été modifiée.
 Section 9 : Densité - L'information a été modifiée.
 Section 9: Pression de vapeur (Valeur) - L'information a été ajoutée.
 Section 9: Pression de vapeur (Valeur) - L'information a été supprimée.
 Section 11: Toxicité aiguë (Tableau) - L'information a été modifiée.
 Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.
 Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.
 Section 13: 13.1 Elimination des déchets - L'information a été modifiée.
 Section 13: déclaration d'élimination suisse - L'information a été modifiée.
 Section 14 Code de classification - Titre principal - L'information a été supprimée.
 Section 14 Code de classification - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
 Section 14 Température de régulation - Titre principal - L'information a été supprimée.
 Section 14 Température de régulation - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
 Section 14 Température critique - Titre principal - L'information a été supprimée.
 Section 14 Température critique - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
 Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Titre principal - L'information a été supprimée.
 Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
 Section 14 Autres marchandises dangereuses - Titre principal - L'information a été supprimée.
 Section 14 Autres marchandises dangereuses - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
 Section 14 Groupe d'emballage - Titre principal - L'information a été supprimée.
 Section 14 Groupe d'emballage - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
 Section 14 Désignation officielle de transport de l'ONU - L'information a été supprimée.
 Section 14 Réglementations - Titre principal - L'information a été supprimée.

Section 14 Code de ségrégation - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Code de ségrégation - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Précautions particulières - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Précautions particulières - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Transport en vrac - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Numéro ONU Données - L'information a été supprimée.
Section 14 Numéro ONU - L'information a été supprimée.
Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volumes des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

3M Suisse: Les fiches de données de sécurité sont disponibles sur www.3m.com/ch